

REUNION DU 11 JUILLET 2011

L'an deux mille onze, le **onze juillet** à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni salle de la mairie sous la présidence de Monsieur BRIE Simon, Maire de LATILLE.

Etaient présents : Mesdames Marie-Christine BARON-POUDRET, Florence MARMAIN, Manuela MASSET-DAVID.

Messieurs Simon BRIE, Régis BRAULT, Robert DAUGÉ, Philippe THIBAUT, Laurent POUBLANC – Philippe ROQUET. Philippe NIVAU.

Etait absente : Stéphanie BRUNET.

Mme Florence MARMAIN a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 4 juillet 2011

COMPTE RENDU PRECEDENT REUNION

Complément d'informations suite à la dernière séance municipale :

- aire de stationnement des gens du voyage : le terrain proposé est situé à proximité de la déchetterie de Vouillé ; il peut être alimenté facilement en eau/électricité.
- Monsieur DAUGÉ fait remarquer que le broyage des 2 chemins avait bien été commandé par un élu.
- Monsieur DAUGÉ demande que la haie séparative terrain communal jouxtant la maison de retraite et les habitations de la rue de la chèze soit entretenue par les services municipaux.

2011 – 065 AVIS SUR LE SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010, fixant les modalités de mise en œuvre de la réforme des collectivités locales,

Considérant, qu'en vertu de l'article L 5210-1-1 du CGCT, un schéma de coopération intercommunale est établi dans chaque département,

Considérant que le schéma susvisé doit prendre en compte les orientations suivantes (alinéa III de l'article L 5210-1-1) :

- 1° La constitution d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant au moins 5 000 habitants ;
- 2° Une amélioration de la cohérence spatiale des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au regard notamment du périmètre des unités urbaines au sens de l'Institut national de la statistique et des études économiques, des bassins de vie et des schémas de cohérence territoriale ;
- 3° L'accroissement de la solidarité financière ;
- 4° La réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes au regard en particulier de l'objectif de suppression des doubles emplois entre les EPCI ou entre ceux-ci et des syndicats mixtes ;
- 5° Le transfert des compétences exercées par les syndicats de communes ou les syndicats mixtes à un EPCI à fiscalité propre ;
- 6° La rationalisation des structures compétentes en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect des principes du développement durable ;

Considérant le courrier de Monsieur le Préfet de la Vienne en date du 10 mai 2011 accompagné du procès-verbal de la réunion de la CDCI du 2 mai 2011, conformément à l'article 35 qui prévoit que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale doit être soumis à concertation et adressé « pour avis aux conseils municipaux des communes et organes délibérants des EPCI et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale »,

Considérant le délai légal de consultation fixé à trois mois à compter de la notification (à savoir le 13 mai 2011) des organes délibérants des communes, des EPCI et des syndicats mixtes (à défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable),

Considérant que l'avis doit porter sur :

1. les périmètres des EPCI et en l'occurrence celui de la Communauté de communes du Vouglaisien
2. les syndicats
3. les syndicats mixtes

Considérant la proposition de maintien du périmètre de l'**EPCI** (la Communauté de Communes du Vouglaisien) au sein duquel appartient notre commune et considérant que cette proposition est conforme à la volonté déjà exprimée des élus locaux de conserver le territoire de la Communauté de communes en l'état actuel avec ses 13 communes membres,

Considérant les propositions d'évolutions et de modifications des **Syndicats** suivants :

- Intégration au SIVEER du Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable (SIAEP) des Trois Vallées (Maillé, Ayrion, Latillé, Benassay, Lavausseau, Montreuil-Bonnin, La Chapelle-Montreuil),
- Intégration au sein d’un seul et unique syndicat (correspondant au Bassin du Clain) du syndicat de rivière intercommunal d’études, d’entretien et de gestion des bassins versants de l’Auxance et de la Vendelogne (Chalandray, Ayrion, Chiré-en-Montreuil, Latillé, Vouillé, Quinçay)

Considérant la proposition de dissolution du **Syndicat mixte du Pays des Six Vallées**,

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur chacune des propositions suivantes :

- Maintien du périmètre de la Communauté de communes dans son périmètre actuel : Cette proposition étant conforme à la volonté exprimée par les élus des Communes et de la Communauté de communes, elle est soumise au vote avec un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à l’unanimité un avis favorable au maintien du périmètre de la Communauté de Communes dans son périmètre actuel.

- Evolution des syndicats par regroupement avec d’autres syndicats de même nature :
 - Intégration du SIAEP au SIVEER :
Les engagements ont été donnés quant à la mise en place d’une gouvernance qui contribue au maintien de la responsabilité des collectivités impliquées
 - Intégration du syndicat de rivière à l’entité intercommunale du Bassin du Clain : le maintien d’une gestion par rivière est prévu

Ces propositions garantissent le maintien des missions et des objectifs des syndicats actuellement existants, elles sont soumises au vote avec un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l’évolution des syndicats par regroupement avec d’autres syndicats de même nature par 9 voix pour et 1 contre.

- Dissolution du Syndicat mixte du Pays des Six Vallées :
Cette proposition de dissolution n’est pas justifiée au regard des critères évoqués pour justifier la suppression des syndicats à savoir :
 - o Le syndicat mixte n’est pas obsolète au regard des critères évoqués par le Préfet (des activités, du personnel, des réunions, des commissions, des acteurs du territoire mobilisés...),
 - o Le territoire n’est pas concerné par une seule entité intercommunale comme indiqué dans le projet de schéma mais il sera composé de trois EPCI, l’argument évoqué pour justifier cette dissolution n’est pas recevable,
 - o La suppression du syndicat de Pays priverait le territoire de moyens financiers mobilisés et mis en œuvre sur les communes dans le cadre des contractualisations conclues avec les partenaires (Région, Département, Europe et même Etat) et de moyens d’ingénierie sur des politiques essentielles à son développement.

Cette proposition de suppression n’est pas acceptable et elle est soumise au vote avec un avis défavorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable par 9 voix pour et 1 abstention à la dissolution du Syndicat Mixte du Pays des 6 vallées.

2011 - 066 * RAPPORT ANNUEL 2010 – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2010 concernant l’assainissement non collectif dont un exemplaire a été remis à chaque conseiller.

Pour information aux élus, une réunion avec le SIVEER est prévue le 20 juillet à 9 heures pour la mise en place du contrôle obligatoire des installations sur notre commune.

Une réunion publique d’information à la population sera programmée.

2011 – 067 * RAPPORT D’ACTIVITES 2010 – SYNDICAT D’ETUDES, D’ENTRETIEN ET DE GESTION DE L’AUXANCES ET DE LA VENDELOGNE :

Le rapport d’activités 2010 est présenté au Conseil Municipal.

Plusieurs informations sont données :

- demande de retrait du syndicat formulé par la commune de Vouneuil/Biard
- pas de nettoyage de rives sur notre commune en 2011-
- l’entreprise retenue pour le débardage a fait un excellent travail (pour mémoire : travail réalisé avec un cheval)
- Le piégeage des ragondins a très bien fonctionné : 68 en 2 semaines sur notre commune
- demande est faite de recruter 1 technicien de rivière pour les 2 syndicats du canton (salaire subventionné par la DDT, le Conseil Général, le Conseil Régional)

2011 – 068 * RAPPORT D'ACTIVITES 2010 – COMMUNAUTE DE COMMUNES

Chaque membre du Conseil a pu consulter le rapport transmis par mail.

Plusieurs informations sont données :

- en matière d'environnement la mise aux normes des déchetteries doit être réalisée : sécuriser l'accès aux bennes
- une réflexion est engagée pour la construction d'une déchetterie plus performante et offrant la possibilité d'un recyclage plus important de produits ;

La question est à l'étude de la commission environnement de la communauté de communes. A SUIVRE

2011 – 069 * TARIFS CANTINE SCOLAIRE – GARDERIE

Monsieur le Maire donne la parole à Mme MARMAIN Florence, Adjointe aux finances.

Lors de précédentes séances, le conseil avait demandé l'étude d'une tarification en fonction du quotient familial. Mme MARMAIN informe que le revenu médian des familles sur notre territoire est de 16330 € (inférieur à la moyenne nationale 17640 €) ce qui engendrerait de plus faibles recettes et le budget ne le permet pas ;

La commission de finances propose la tarification suivante pour l'année scolaire 2011-2012 :

Repas pour les scolaires : 2.70 €

Repas enseignants et/ou personnes extérieures : 4.50€

Mme MARMAIN précise qu'un repas coûte 3.80€ (sans charges de personnel) et 5.79 € (avec charges du personnel) et hors investissement. Calcul sur données comptables analytiques de 2010. Tarification établie en fonction de l'inflation prévue 2011 et de l'augmentation croissante des denrées alimentaires - pas d'augmentation du tarif scolaire en 2010.

Garderie scolaire : 1.50 €/heure

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de la commission des finances.

2011 – 070 * VIREMENTS DE CREDITS * OPERATION 109

Le Conseil Municipal décide le virement de crédit ci-après :

Opération 109 – MATERIEL DIVERS

Article 205 : +2100 €

Article 2183 : - 2100 €

2011 – 071 * QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire remercie les membres du collectif de la rue du petit bourg de leur présence.

Le Conseil Général a fourni les informations suite à la pose d'un compteur de véhicules rue du petit bourg (compteur vandalisé au bout d'une semaine...). Il a été comptabilisé environ 2000 véhicules/jour, et la vitesse relevée non excessive dans sa globalité (donnée vivement contestée par le collectif). Après un large débat, Monsieur le Maire fait part qu'un itinéraire « conseillé » pour les poids lourds (évitant l'avenue de la plaine et la rue du petit bourg) sera mis en place en collaboration avec les services du Conseil Général + création d'une zone 30 + installation de quilles sur les trottoirs pour protéger les piétons.

- Mlle ROQUET sera de nouveau porte drapeau de l'ACPG le 14 juillet à l'occasion du défilé sur les Champs Elysées

- feu d'artifice programmé le 13 juillet au stade - le 14 juillet le Comité d'Animation organise un concours de boules, des jeux pour les enfants ainsi qu'un vol captif d'une montgolfière. Un repas au stade clôturera la journée.

- travaux à l'église : l'échafaudage pour les travaux à l'église est en cours de pose. La déclaration préalable de travaux impose à la commune, sur demande de l'architecte des bâtiments de France, un enduit sur toutes les façades de l'église (au lieu des pierres apparentes). Lorsque que toute l'église aura été décrépie Monsieur le Maire invitera l'Architecte des Bâtiments sur site pour revoir la possibilité d'effectuer des enduits avec pierres apparentes.

- le défibrillateur est installé sur le mur extérieur de la salle des fêtes. Une formation pour son utilisation est prévue.

- commission voirie : elle se réunira mercredi 20 juillet à 14 heures afin d'étudier le cahier des charges pour la prochaine campagne de fauchage/broyage.

- prochaine séance du conseil : le 6 septembre à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance se lève à 20 h,